



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2026 - 04 - 14

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04 MAI 2026

ID : 085-200023778-20260430-DL2026_04_14-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Composition du Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Actions Sociales**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

L'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixe la composition du Conseil d'Administration du CIAS qui comprend, outre son Président, en nombre égal :

- des membres élus titulaires parmi et par l'organe délibérant de l'EPCI au scrutin majoritaire ;
- des membres nommés par le Président de l'EPCI parmi les personnes non-membres de l'organe délibérant de l'EPCI et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes considérées.

Par délibération du 31 mars 2016 et par délibération du 9 avril 2026, le Conseil Communautaire a fixé la composition du Conseil d'Administration du CIAS ainsi :

- 14 membres élus par le Conseil Communautaire parmi ses membres au scrutin uninominal majoritaire à deux tours,
- 14 membres nommés par le Président de la Communauté d'Agglomération parmi des représentants de la société civile selon la représentation suivante :

1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, minimum
 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF) minimum
 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département minimum
 1 représentant des associations de personnes handicapées du département minimum
 Des personnes qualifiées participant à des activités à caractère social sur le territoire

Par délibération n°2026 03 07 du 9 avril 2026, le Conseil Communautaire a défini les modalités de désignation des 14 Conseillers Communautaires appelés à siéger au sein du CIAS et a opté pour le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Sur proposition du Bureau Communautaire, Monsieur le Président soumet les 14 candidatures de Conseillers Communautaires suivants :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Nicolas MICHON | - Myriam REMAUD |
| - Yann THOMAS | - Isabelle DURANTEAU |
| - Claude VILLAIN | - Hervé BESSONNET |
| - Patricia ROUVREAU | - Bérangère GARRAUD |
| - Marie-Thérèse BONNEAU | - Raphaël FARTURA |
| - Jean-François BIRON | - Thierry FOURNIER |
| - Chantal GUILBAUD | - Maryse AUGUIN |

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du CIAS au titre des membres élus.

Selon l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. ».

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-27 à R. 123-30,

Vu la délibération n° 2016 2 01 du Conseil Communautaire en date de 04 mai 2016 portant sur la composition du Conseil d'administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, modifiée par délibération n° 2022-07-05 du 6 octobre 2022,
Vu le procès-verbal d'installation des Conseillers Communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération du 9 avril 2026,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 portant détermination de la composition du CIAS et définition du mode de scrutin,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des Conseillers Communautaires au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;


Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité comme membres élus du CIAS :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Nicolas MICHON | - Myriam REMAUD |
| - Yann THOMAS | - Isabelle DURANTEAU |
| - Claude VILLAIN | - Hervé BESSONNET |
| - Patricia ROUVREAU | - Bérangère GARRAUD |
| - Marie-Thérèse BONNEAU | - Raphaël FARTURA |
| - Jean-François BIRON | - Thierry FOURNIER |
| - Chantal GUILBAUD | - Maryse AUGUIN |

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Nicole BOULNEAU



Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 04 MAI 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.